



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA





CARTULARE DI STAMPA

LUNI U 27 GHJENNAGHJU 2025
CUNSIGLIU CUMUNITARIU

CONTACT PRESSE

Iris CAPPURI
07 60 82 60 44
i.cappuri@agglo-bastia.corsica

 Port Toga, 20291 Bastia

 04 95 55 18 18

 contact@agglo-bastia.corsica

 bastia-agglomeration.corsica



Le Conseil communautaire de la CAB se réunira ce lundi 27 janvier 2025, à 17h30, au siège de Toga.

La séance sera principalement consacrée à l'examen des rapports suivants :

- Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), document de planification obligatoire dont la CAB n'a jamais été doté, issu d'un travail collaboratif ;
- Attribution par la CAO de l'avenant 1 du marché n°23011DTIST - Travaux de modernisation du stade Armand Cesari (Lots 4, 9, 10, 11, 12), d'un montant mineur, permettant de régulariser des ajustements réalisés durant les premiers mois de chantier ;
- Dénomination Cossec de Furiani pour lui donner le nom de Dominique Malpelli, enfant de la commune, basketteur et chef d'entreprise décédé il y a deux ans ;
- Des rapports formels concernant des marchés publics et les ressources humaines de la collectivité.

1. Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2029

Rappel réglementaire

Obligatoire depuis 2012 pour toute collectivité compétente en matière de collecte des déchets, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est **élaboré pour 6 ans**. Ce plan doit aider les intercommunalités à atteindre les objectifs en matière de tri et de réduction des déchets.

Pour ce faire, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) doit être constituée, donner son avis sur le projet de PLPDMA, se réunir chaque année pour suivre la mise en œuvre du programme, ainsi que tous les 6 ans pour évaluer et réviser le programme.

Les PLPDMA donc élaborés pour 6 ans, doivent inclure un objectif de réduction des DMA compatible avec les objectifs du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) ainsi qu'avec le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD).

Ils doivent notamment tenir compte de l'objectif de réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010, inscrit dans la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Cet objectif réglementaire de -15% entre 2010/2030 était déjà atteint en 2021 ; la même année la production de DMA par habitant s'établissait alors autour de 585 kg au sein du territoire de la CAB.



Afin d'aller plus loin en matière de réduction des déchets, une baisse de 39 kg/habitant avait été envisagée d'ici 2030 pour atteindre l'objectif additionnel de -7 % d'ici 2030 (basé sur la réduction annuelle de la loi AGECE).

L'engagement de la CAB

A l'échelle de la CAB, le Plan Local de Prévention de Déchets (PLPDMA) constitue un outil central pour la mise en place d'actions de prévention. Les élus de la CAB ont décidé de s'engager en 2021 dans l'élaboration de son PLPDMA, afin de déployer une véritable stratégie en la matière sur le territoire.

L'absence de ce document de planification avait d'ailleurs été soulevée par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 2021, portant sur la mandature précédente, tout comme celle du Rapport annuel sur le prix et la qualité de service.

La CAB est désormais dotée de ces deux documents, essentiels pour donner une lisibilité à la politique publique déployée et pour fixer des objectifs clairs.

Un document construit dans la concertation

Un diagnostic préalable du territoire et du service a ainsi été réalisé. Par la suite, le comité de pilotage ad hoc ainsi que la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES) ont été constitués et réunis. Des pistes de réflexion ont émergé de ces deux temps d'échange et ont fait le lit d'une série de réunions de consultation.

Les étapes suivantes d'élaboration du PLPDMA de la CAB ont donné lieu à une large concertation menée par le Vice-Président Jean-Charles Leonardi, jalonnée de **6 temps d'échange**, réunissant plus de **40 participants** dont 7 associations, 3 bailleurs sociaux, 3 entreprises, 3 acteurs des déchets ainsi que les services de la CAB et des communes membres.

Le Cunsigliu di u sviluppu de la CAB, organe consultatif obligatoire pour les intercommunalités de + 50 k habitants, a également entamé un travail en fin d'année dernière visant à apporter une contribution sur le développement du tri sur notre territoire, comme il a pu le faire l'an passé à travers la rédaction du rapport Viaghjà sur la thématique des transports.



Un plan qui repose sur 6 piliers et 11 fiches action

Le PLPDMA de la CAB proposé à l'adoption comporte 6 axes thématiques pour 11 actions concrètes :

1- Exemplarité de la CAB et les administrations	2- Réduire la production de biodéchets	3-Réduire la production des DAE
F1: Systématiser et élargir les clauses environnementales dans les marchés publics	F4: Réduire les déchets verts de la CAB et de ses communes	F6: Mobiliser les commerçants, pour qu'ils participent à la réduction des emballages et déchets résiduels
F2: Charte de bonnes pratiques dans le cadre des conventions financés par la CAB	F5: Réduire le gaspillage alimentaire dans les commerces et autres établissements	F7: Accompagner les acteurs dans le cadre de la redevance spéciale
F3: Mise en place d'une cellule de maintenance des bacs collecte		
4-Allonger la durée de vie de produits	5- Consommation responsable	6 - Encourager la valorisation de matière par une démarche d'économie circulaire
F8: Accompagner les changements de comportements en faveur d'une consommation responsable (don, réemploi, etc.)	F9: Inciter à la réduction de la publicité papier dans les boîtes à lettres	F10: Collecter des bouteilles d'eau en PET pour la fabrication de de bobines pour les imprimantes 3D
		F11: Collecter les cagettes alimentaires du marché de Bastia pour les réutiliser

2. Dénomination du COSEC de Furiani – Dominique Malpelli

Le COSEC de Furiani a fait l'objet en 2021 de travaux de réhabilitation consistant en une extension du bâtiment actuel, le dotant de vestiaires supplémentaires, sanitaires et infirmerie. Le bâtiment actuel a également fait l'objet d'une rénovation : peinture, isolation.

Ces travaux ont permis son homologation et ainsi être le lieu de compétitions nationales de Basket et Volley et D1 de Futsal. Il n'accueille pas moins de 19 clubs et associations qui représentent environ 13 disciplines contribuant à renforcer son attractivité et sa référence dans le milieu sportif.

Afin de renforcer cette attractivité, son identité et sa localisation il y a lieu de dénommer cet équipement sportif.

Le nom proposé est celui de Monsieur **Dominique MALPELLI**, enfant de Furiani, père de famille, décédé le 19 juin 2023 à l'âge de 48 ans. Il gérait une entreprise familiale sur cette même commune (la VINACO).

Ce choix a été induit par sa qualité de basketteur, son évolution pendant de nombreuses années sous les couleurs du Furiani Basket Club, puis de l'EFOB.





3. Chantier de modernisation du stade Armand Cesari

Comme en septembre dernier, une visite de chantier sera proposée à la presse à la fin du mois de février pour faire un point d'étape sur l'avancée des travaux et participer au lancement de la couverture du stade Armand Cesari, qui débutera par la pose de fléaux (structure bois sur laquelle reposera la couverture) en tribune Ouest.

Le calendrier prévisionnel annoncé en juin dernier est à ce jour respecté. Les parties intérieures de la tribune Nord sont en cours de finalisation, et la restructuration de la tribune Est se poursuit.

Le Conseil devra prendre acte de l'avenant 1 du marché n°23011DTIST, validé par la Commission d'appel d'offres. Celui-ci permettra de réactualiser les lots serrurerie, revêtement, plomberie, électricité, éclairage, afin d'intégrer des ajustements réalisés au fil du chantier : dévoiement de réseaux, aménagements légers supplémentaires, annulation fourniture sièges pour la tribune Est suite à son passage en tribune debout... Il comprend donc des moins-values et des plus-values et n'aura qu'un impact mineur sur le montant global des travaux (20k €).